

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni le 20 juin, dix-huit heures trente, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire.

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, M. François SARA, Mme Marie ZOUINI, Mme Marie-Bénédicte PAPILLON, M. Frédéric PETIT, M. Bruno DEPIERRE, Mme Michèle DEFERT, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle ROUSSEAU, M. Michel TRUFFAUT, Mme Chantal THOMAS, M. Marc LECLERCQ

Est absente : Mme Nathalie LOUVIOT

Sont excusés : Mme Isabelle BRIOIS qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Jean-René DECLE

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

M. Bruno DEPIERRE a été élu secrétaire de séance

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le PV de la réunion précédente.

Madame ZOUINI fait juste remarquer que les travaux d'aménagement de la crèche temporaire dans la salle des fêtes ONT obtenu de la part de la PMI un arrêté d'autorisation et non un simple « feu vert ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le PV de la réunion du 23 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1) Baisse de l'indemnité du Maire
- 2) Acquisition d'une bande de terrain chemin du petit bois
- 3) Travaux de la crèche : emprunt à court terme
- 4) Informations/questions diverses.

### **1) Baisse de l'indemnité du Maire**

Monsieur LEPOETRE informe le Conseil du calcul des charges qui s'appliquent sur les indemnités versées aux maires. Il explique qu'une baisse de 16% de l'indemnité du Maire engendre par le biais des effets de seuils une baisse de 32% du coût complet, charges comprises soit une économie évaluée à - 615 € par mois.

Il argumente en donnant un exemple concret.

Monsieur LEPOETRE ajoute que cette proposition entre dans une démarche globale de réduction des dépenses engagée depuis le début du mandat (gain avec la suppression de la location de locaux techniques, diminution des coûts d'animation avec le feu d'artifice...)

Monsieur LEPOETRE propose donc à l'assemblée de revoir son indemnité de maire à la baisse afin de faire bénéficier la commune de cette diminution notable de charges.

Messieurs LECLERCQ et SARA soulignent qu'ils n'étaient pas, à priori, favorables à cette proposition, mais qu'ils respectent la décision personnelle du Maire.

Plusieurs conseillers dont Monsieur LELIEVRE soulignent cette démarche très volontariste et désintéressée du maire en parallèle de l'implication personnelle de celui-ci.

Après en avoir débattu, vote à main levée

Le Conseil municipal accepte (POUR : 12 CONTRE : 1 P LELIEVRE) de fixer le taux de calcul de l'indemnité du Maire à 36% au lieu de 43% de l'indice de référence 1015 à compter du 1/07/2016. L'indemnité sera revalorisée en cas de d'évolution de la valeur du point d'indice.

## **2) Acquisition d'une bande de terrain chemin du petit bois**

Monsieur LEPOETRE demande au Conseil municipal la possibilité d'acquérir pour l'euro symbolique une bande de terrain de 42 m<sup>2</sup> sise chemin du petit bois, parcelle cadastrée AD 331, appartenant à Mr et Mme Gombert afin de l'intégrer dans le domaine communal comme trottoir.

Monsieur TRUFFAUT explique que les frais de notaire seront à la charge de la commune et s'élèveront à 750€ environ.

Après en avoir débattu, le vote est à main levée, le Conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AD331 d'une surface de 42 m<sup>2</sup>, chemin du petit bois appartenant à Monsieur et Madame GOMBERT, les frais de notaire étant à la charge de la Commune.
- donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et pour la signature de tous les documents s'y rapportant.

## **3) Travaux de la crèche : emprunt à court terme**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de lever un emprunt court terme afin de faire face aux dépenses liées aux travaux de la crèche et ce dans l'attente du versement des différentes subventions attendues. Il rappelle les éléments suivant :

- Montant de l'opération = 600 k€ HT financé à 80% via des subventions + prêt à taux zéro CAF pour 17%

Il évoque la possibilité offerte par la Caisse des Dépôts et Consignation d'obtenir un prêt à taux zéro, versé au démarrage de l'opération. Mais, étant donné le fort taux de subventions obtenues, la Caisse n'a pas souhaité instruire un dossier pour un montant restant à financer trop faible.

Monsieur LEPOETRE explique donc les deux propositions reçues d'emprunt court terme (maxi 24 mois) :

- Crédit Agricole - 300 k€ - taux de 0.7 % révisable trimestriellement (base Euribor) - frais fixe de 300€
- Banque Postale - 290 k€ - taux fixe de 0.96 % - frais fixe de 450 €

Monsieur LEPOETRE ajoute que les travaux avancent rapidement et informe également le Conseil de la pose de la première pierre de la crèche qui aura lieu vendredi 24 juin à 16H00.

Il précise que le besoin en trésorerie sera sans doute nécessaire pour 6 mois à partir de la fin d'année.

Après en avoir débattu, le vote est à main levée, le Conseil municipal à l'unanimité :

- décide de solliciter auprès du Crédit Agricole un prêt à court terme « in fine » de 300 000 Euros sur une durée maximum de 24 mois. Ce prêt sera indexé sur l'Euribor 3 mois floré à 0% augmenté d'une marge de crédit 0.7%, les frais de dossier s'élèvent à 300 Euros. Les fonds seront mis à disposition en trois fois maximum de la date de signature au 31/12/2016 au plus tard
- prend l'engagement pendant la durée de l'emprunt à inscrire au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances
- Donne tout pouvoir au Maire pour la réalisation du prêt et la signature de tous les documents s'y rapportant.

#### **4) Informations/questions diverses.**

Monsieur LEPOETRE donne les informations suivantes :

- FETE DES TAP : satisfecit général sur la bonne organisation et le succès de cette manifestation avec 300 personnes accueillies sous le chapiteau et sans doute quelques-unes restées à l'extérieur. Monsieur le Maire remercie les organisateurs et l'ensemble des participants pour cette manifestation ainsi que pour le concert qui a suivi.
- ECOLE : Conseil d'école du vendredi 17 juin. Accroissement du nombre d'enfants attendu à la prochaine rentrée (> 210 enfants sur deux sites). Monsieur LEPOETRE évoque la possibilité de solliciter la création d'une classe supplémentaire en fonction de l'ampleur de cet accroissement. Il rappelle le seuil de 28 enfants en moyenne par classe permettant de solliciter cette création.
- AGENDA ACCESSIBILITE : L'agenda accessibilité réalisé par les élus a été déposé et accepté avec avis favorable auprès des services de l'Etat.

- **FINANCES :** Monsieur le Maire informe le Conseil du fait que AMIENS METROPOLE a ouvert une démarche de remise à plat des différents flux financiers appelée PACTE FISCAL (FPIC Fond national de péréquation Intercommunal et Communal, fonds de concours aux travaux, convention de remboursement, dotation de compensation...) existant entre la Communauté d'Agglomération et les 33 communes adhérentes.  
Il précise que l'un des critères susceptibles d'être retenu par l'Agglomération dans cette étude serait le niveau moyen des revenus par habitant.  
Monsieur LEPOETRE pense qu'il faudrait également prendre en considération le niveau des recettes économiques de chaque commune figées lors du transfert de compétences à la Métropole (anciennement taxe professionnelle).
- **DEPARTEMENT :** Le Département a acté le fait de « recadrer » le financement des aides sociales afin de les recentrer sur ses champs de compétences. Cette démarche va impacter les subventions de plusieurs associations dont AMADEUS et Familles Rurales.
- **PRIMAIRES :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été retenue pour recevoir un bureau de vote lors des primaires à droite prévues les 20 et 27 novembre prochains. Monsieur le Maire a validé la demande et fera de même pour l'éventuelle primaire à gauche.  
La Commune mettra à disposition des organisateurs le local, les isoairs et l'urne.
- **JUMELAGE :** Les enfants de CM1 sont partis ce lundi matin à Bessenbach pour une semaine.
- **FETE DE SAINS :** Monsieur SARA donne le déroulement du week-end : samedi : Remise des prix du concours d'épouvantail - soirée dansante avec DJ Traditionnel feu de la St Jean. Dimanche matin = Marché Artisanal et Apéritif Concert AMADEUS, manèges.  
Monsieur SARA rappelle la nuit des églises qui a lieu le 2 juillet.
- **STATUE VIERGE MARIE :** Pour répondre à la question de Monsieur DEPIERRE, Monsieur LECLERCQ précise qu'un devis de 1 492€ TTC a été proposé pour une rénovation de la statue. Monsieur SARA ajoute que l'association des Amis de l'Eglise propose de participer financièrement en reversant la recette d'un concert dans l'Eglise.
- **BLASON DE LA COMMUNE :** Monsieur LEPOETRE rappelle que le blason de Sains a été créé il y a 10 ans, en juillet 2006. Il souligne l'intérêt de rappeler cet anniversaire. Il ajoute qu'une personne s'est proposée pour le sculpter sur une pierre similaire à celle existant à la porte de la Mairie avec le symbole de la Métropole.  
Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a découvert que le blason de Sains existait déjà dans l'église avant 1874.

- **EMPRUNTS COMMUNAUX** : Monsieur PETIT relance Monsieur le Maire sur l'intérêt économique de finaliser la renégociation de l'emprunt existant initiée avec Monsieur TRUFFFAUT, compte tenu de la faiblesse des taux actuels. Il ajoute qu'il est nécessaire d'étudier les différentes propositions reçues dans les meilleurs délais car l'indemnité de remboursement anticipé risque d'augmenter sensiblement.
- **ANCIEN RESTAURANT LA SCALA** : Madame THOMAS interroge le Maire sur le devenir des locaux. Monsieur LEPOETRE répond qu'un traiteur serait susceptible de s'y installer.

Fin de séance à 20h40.